



Avenant n°2 à la convention pluri annuelles d'objectifs et de moyens 2021/2024

entre Unis-Cité

et la Ville de Laval

et Laval Agglomération

et le Centre Communal d'Action Sociale de Laval

Entre :

La Ville de Laval, représentée par Céline Loiseau, maire adjointe, en charge de la jeunesse et des sports, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2024, ci-après désignée par les termes « La Ville »,

d'une part,

Et

Laval Agglomération, représentée par Florian Bercault, président, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire en date du _____, ci-après désignée par les termes « l'Agglomération »,

d'autre part,

Et

Le Centre communal d'action sociale de Laval, représentée Marjorie François, vice-présidente, ci-après désigné par les termes « le CCAS »,

d'autre part,

Et

L'association Unis-Cité, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège à Paris, 21 boulevard Ney, représentée par Jocelyn Leclerc, directeur territorial Pays de la Loire, ci-après désignée par les termes « Unis-Cité »,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021/2024 en date du 19/07/2021,

Les termes des articles 4 et 5 relatifs au concours financier et à la mise à disposition de personnels nécessitant des précisions pour la période comprise entre septembre 2023 et septembre 2024, il convient par conséquent de modifier ces articles.

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'article 5 de la convention du 19/07/2021 est modifié comme suit :

La mise à disposition, par la Ville de Laval, Laval Agglomération et le CCAS, d'un agent à temps plein en charge de la coordination du projet et des équipes de jeunes en mission de service civique prend fin le 15 mars 2023.

ARTICLE 2 :

L'article 4 de la convention du 19/07/2021 est modifié, avec un ajout à celui-ci, comme suit :

Afin de permettre la poursuite de l'action de la promotion 2022/2023 de jeunes volontaires en service civique jusqu'à son terme, l'association Unis Cité recrute à ses frais et directement un coordinateur d'équipes en CDD à 80 % à compter du 27 février 2023 jusqu'au 31 août 2023.

Pour couvrir ces dépenses de personnel et dans le cadre du partenariat entre les différentes parties, une subvention de **35 000 €** est attribuée à l'association Unis Cité par la Ville de Laval.

L'association Unis-Cité s'engage à respecter toutes les règles qui régissent la vie des associations et à gérer avec la rigueur nécessaire les financements publics attribués. Elle s'engage à garantir la destination des subventions publiques obtenues et à produire les pièces justifiant le bon emploi de ces fonds. Elle s'engage à se conformer à l'obligation de faire certifier ses comptes annuels par un commissaire aux comptes dès que le total des subventions publiques perçues sera supérieur ou égal à 153 000 €, y compris la mise à disposition de moyens évalués par la Ville de Laval, l'Agglomération et le CCAS.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Laval, le

(en deux exemplaires originaux)

L'association Unis-Cité

représentée par son Directeur Territorial

Jocelyn LECLERC

Laval Agglomération

le Président

Florian BERCAULT

La Ville de Laval

Pour le Maire

Et par délégation

L'adjointe en charge

de la jeunesse et des sports

Céline LOISEAU

Le CCAS de Laval

Pour son Président

Et par délégation

Le vice-président du CCAS

Geoffrey BEGON